Loi du 5 Avril 1884 – Article 56

DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Comité du
Syndicat Mixte Ecole Départementale de Musique des Alpes Maritimes

Séance du 26 Mai 2008

Objet :

Election
Bureau
Syndicat Mixte

L'an deux mille huit et le **vingt six Mai**
à **18 heures**

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean THAON

0805/03

Présents ou représentés :
MM. THAON,CONCAS,CORNIGLION,ETCHART,FRANCO,FRERE, GILLY,GOURDON,IPPOLITO,LEMOUTON,LORENZI,MARY, MANGIAPAN,MORIN,MOTTARD,PRIOUT,SZALENIEC,TAMBAY, TORRE,VICTOR,
MMES BRUN,BRUNN-ROSSO,BRAO,CHESNAIS,DAO-LENA, EL HEFNAOUI,FORESTIER,RENAUDO,VACCARI.

A la suite du renouvellement des membres du Syndicat Mixte, le Comité Syndical a élu à l'unanimité le bureau qui se compose comme suit :

Président :	**M. Jean THAON**
1er Vice-Président :	**M. Alain FRERE**
2ème Vice-Président :	**M. Fernand BLANCHI**
3ème Vice–Président :	**M. Gilbert MARY**
Secrétaire :	**M. Jean-Mario LORENZI**
Membres délégués :	**M. Auguste VEROLA**
	Mme Claude RENAUDO
	M. René GILLY
	M. Thierry GUEGUEN
	M. Jacques VICTOR

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.
Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,
Jean THAON